

Stran  
PRENEZ VOTRE ENVOL



Prime transport  
**50%** de réduction  
pour tous  
**salariés!**  
Ah bon?



VOTRE ABONNEMENT  
MULTIPASS  
À PARTIR DE

**15€**  
**42**

**PAR MOIS...**  
DANS LE CAS D'UN ABONNEMENT ANNUEL



# Prime transport, comment ça marche ?

Depuis 2009, l'indemnisation des frais de transports publics des salariés entre le domicile et le lieu de travail est obligatoire pour tous les employeurs (article 20 de la loi n° 2008-1330, et son décret d'application n° 2008-1501).

Les frais d'abonnement aux transports collectifs, souscrit par les salariés pour leurs déplacements entre le domicile et le lieu de travail, sont pris en charge à hauteur de 50 % sur présentation d'un justificatif par le salarié.

Vous pouvez alors profiter du réseau Stran en illimité\* avec votre abonnement Multipass mensuel à 18,50 € (37 € dont 50% pris en charge par votre employeur), et même bénéficier d'un tarif de 15,42 € par mois dans le cas d'un abonnement annuel (2 mois offerts déduits).

N'attendez plus, prenez le chemin le plus court vers les économies!

## INFOS ET TARIFS

Espace Mobilité Stran  
8 place Pierre Sémard - Saint-Nazaire  
Ouvert du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 45  
et le samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

**ALLO STRAN** 02 4000 75 75

**STRAN.FR**



Flashez ce QR code  
et retrouvez toute la  
STRAN DANS  
VOTRE MOBILE  
(application Flashcode gratuite)